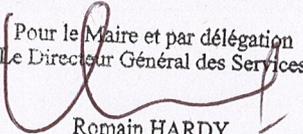




Mairie de PAIMPOL
Pièce affichée le ... 21/06/2020 ... Jusqu'au
Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services  Romain HARDY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Mai 2020

Date de la convocation : Mardi 19 Mai 2020

Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-huit mai, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Paimpol sous la présidence de M. Guy BOUVEAU et de Mme Fanny CHAPPÉ,

Etaient présents : Mmes et MM. Hervé MADORÉ, Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Goulven MORVAN, Gaëlle BOUCHER, Jacky GOUAULT, Servane BOULANGER, Morgan RASLE, Fabienne FAURE, Sylvie GODEST-TOULLELAN, Eric BINARD, Robert BOZEC, Isabelle BATAILLER, Eric SWARTVAGHER, Annaïk PERSON, Antonin MAHÉ, Jeannick CALVEZ, Malika LE GRUIEC, Guy CROISSANT, Marie-Christine PARROT, Philippe JEANNIN, Jean-Yves de CHAISEMARTIN, Caroline OLLIVRO, Alain LE GUILLARD, Christine MÉVEL, Johann BOCHÉ, Jeanine LE CALVEZ, Kévin CADIC.

Présents : 29

Représenté : 0

Votants : 29

Délibération n° 2020-047

ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Le conseil municipal désigne M. Antonin MAHÉ pour assurer les fonctions.

Le Président procède à l'appel nominal de chaque conseiller et rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, deux candidats se sont déclarés : Mme Fanny CHAPPÉ et M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN.

Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 29

- majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Mme Fanny CHAPPÉ: vingt deux voix – 22 voix.
- M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, sept voix – 7 voix.

Mme Fanny CHAPPÉ ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire.

Délibération n° 2020-048

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Rapporteur : Mme CHAPPÉ

Vu la délibération n° 2020-47 du 28 mai 2020 relative à l'élection du Maire,

Madame le Maire rappelle qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de sept adjoints. Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints à sept.

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE le nombre d'adjoints à 7 (sept).

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Délibération n° 2020-049

ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu la délibération n° 2020-48 fixant le nombre d'adjoints,

Mme Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Après un appel de candidatures, deux listes se sont déclarées :

- Liste « J'aime Paimpol » menée par M. Hervé MADORÉ
- Liste « Vive Paimpol » menée par M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN.
-

Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 29

- majorité absolue : 15

Ont obtenu :

Liste « J'aime Paimpol » menée par M. Hervé MADORÉ : vingt-deux voix – 22 voix.

Liste « Vive Paimpol » menée par M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN : sept voix - 7 voix.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés dans leurs fonctions :

Hervé MADORÉ 1^{er} adjoint : Ressources humaines, Finances

Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE 2^{ème} adjoint : Urbanisme, logement

Goulven MORVAN 3^{ème} adjoint : Culture, Patrimoine, Langue bretonne

Gaëlle BOUCHER 4^{ème} adjoint : Education, Jeunesse

Jacky GOUAULT 5^{ème} adjoint : Cadre de vie, Environnement

Servane BOULANGER 6^{ème} adjoint : Sports, Loisirs

Morgan RASLE 7^{ème} adjoint : Solidarités, Santé

Le Maire,
Fanny CHAPPE

